

L'ARSACAISE

Programme de la journée.

Les horaires des randonnées

8h00 : ouverture des inscriptions et retrait des plaques de vélo à la salle Soubeyran

Départs libres des participants VTT: - de 8h30 à 9h00 pour le 48Km
- de 8h45 à 9h15 pour le 30 Km
- de 9h00 à 9h30 pour le 15-18Km

9h00 : Départs groupés pour les participants ROUTE par peloton de 19 cyclistes

9h00 : fermeture des inscriptions

10h00 : fermeture des parcours

Aucun participant ne sera autorisé à emprunter les circuits après cet horaire.

Sécurité, annulation, désistement, droit à l'image :

En cas d'accident ou d'incident mécanique, vous pouvez contacter l'organisation au numéro de téléphone ci après **0674972268**, inscrits au dos de votre plaque de vélo.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après le 15/01/2013.

Aucun remboursement ne sera accordé pour quelque raison que ce soit hors annulation complète de la manifestation.

Droit à l'image : l'acceptation de ce règlement implique que toutes les photos de la randonnée puissent être utilisées par les organisateurs.

Inscriptions individuelles à envoyer à : **L'Arsacaise - Frédéric Boulot - 7 Chemin du Goubert 33450 St Loubès**

Inscriptions groupes clubs FFCT à envoyer à : **Mairie d'Arsac - L'ARSACAISE - 33460 Arsac.**

Renseignement sur le site : www.cyclo-arsac.fr

REGLEMENT

Art 1 : La randonnée « L'ARSACAISE » organisée par le Cyclo Arsac le dimanche 27/01/2013, comporte 3 circuits VTT et une option route avec 40km ou 60km

Art 2 : Cette manifestation n'est pas une compétition et ne donnera lieu à aucun classement.

Elle est ouverte à tous. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale au départ.

Art 3 : Le port du casque rigide est obligatoire.

Art 4 : Tous les participants sont tenus de respecter le code de la route et de se conformer aux éventuels arrêtés préfectoraux et municipaux.

Art 5 : L'organisation recommande aux participants non licenciés d'avoir une assurance individuelle les couvrant pour les risques encourus.

Art 5-1 : La présentation d'un **CERTIFICAT MEDICAL** est obligatoire pour les non licenciés.

Art 5-2 : La présentation de la licence est obligatoire pour retirer la plaque de vélo.

Art 6 : La participation à la manifestation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre l'organisation en cas de dommages et séquelles durant ou après l'épreuve.

Art 7 : La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à respecter. Aucun véhicule moteur ne sera autorisé sur les circuits balisés.

Art 8 : Un parc à vélo est mis à disposition des participants avec station de lavage.

Art 9 : L'acceptation de ce règlement implique que toutes les photos de la randonnée puissent être utilisées par les organisateurs

Art 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou dégradations susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

Art 11 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation, notamment pour raison météorologique.

Art 12 : La participation aux randonnées implique l'acceptation du présent règlement.

Les tarifs :

gratuit pour les moins de 18 ans

Inscriptions avant le 15/01/2013 : Toutes fédérations cycliste 5€

au-delà de cette date ou sur place 8€

Non licenciés : Inscriptions avant le 15/01/2013 : 7€

au delà de cette date ou sur place : 9€

L'inscription comprend :

1 boisson chaude + viennoiserie au départ - les ravitaillements sur chaque parcours pour tous les participants

1 sandwich à l'arrivée + boissons

Inscription Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement